

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 4 juillet 2022, à 18 h 30

Version en format pdf

1. Période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique de consultation**
- 3.1 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat d'occupation pour autoriser, à l'extérieur d'un bâtiment, l'usage « entreposage en général (6376) », faisant partie du groupe d'usages « Industrie I (Industrie à incidences faibles) », au 3655, rue Picard (lot 6 434 195), dans la zone 3011-I-21

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection formée par la rue Picard et l'avenue Beaudry)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022

Finances

6. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)

Génie

7. Projet de développement – Le Domaine sur le vert, Phase 1 – Approbation des plans et devis (CP220627, art. 5)
8. Habitations sur le vert inc. – Entente relative à des travaux municipaux pour le bouclage de la rue du Vert dans le Domaine sur le vert, Phase 1 – Projet Habitations sur le vert – Autorisation de signature (CP220627, art. 5)
9. Projet de développement – Le Domaine sur le vert, Phase 1 – Mandat à consultants (CP220627, art. 5)
10. Ministère des Transports du Québec – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) 2022-2025 – Volet II – Lien cyclable dans le district Yamaska – Demande d'aide financière
11. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Sous-volet 1.2 – Modifications au système de stockage de charbon activé en poudre de l'usine de filtration — Demande d'aide financière

Loisirs

12. Association de hockey mineur de Saint-Hyacinthe inc. – Bail concernant la concession du casse-croûte, du bar et des machines distributrices au Stade Louis-Philippe-Gaucher – Autorisation de signature (CP220627, art. 12)
13. Les Gaulois de Saint-Hyacinthe inc. – Entente visant le Club de hockey Midget AAA Les Gaulois de Saint-Hyacinthe – Autorisation de signature (CP220627, art. 13)



14. Cégep de Saint-Hyacinthe – Entente visant le Club de hockey collégial masculin du Cégep de Saint-Hyacinthe – Autorisation de signature (CP220627, art. 13)
15. Société d'habitation du Québec et Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Entente de financement dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités – Volet 3 – Autorisation de signature (CP220627, art. 15)
16. Ministère de la Sécurité publique – Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2022-2024 – Projet Skateplaza et environs (CP220627, art. 16)
17. XYZ Technologie culturelle inc. – Entente de services – Expertise-conseil pour la création conceptuelle d'une œuvre d'art numérique au Pôle culturel – Analyse des besoins et accompagnement professionnel (Première partie) – Autorisation de signature

Ressources humaines

18. Ressources humaines – Directeur de la Direction des ressources humaines – Embauche (CP220627, art. 22)
19. Ressources humaines – Préposé à l'entretien de soir au Centre culturel Humania Assurance au Département entretien des plateaux – Embauche (CP220627, art. 23)
20. Ressources humaines – Secrétaire au Service des travaux publics – Embauche (CP220627, art. 24)
21. Ressources humaines – Inspecteur municipal à la Division permis et inspection du Service de l'urbanisme et de l'environnement – Embauche (CP220627, art. 25)
22. Ressources humaines – Brigadiers scolaires – Réajustement salarial 2022 (CP220627, art. 26)

Travaux publics

23. Grand Rang – Réduction de la limite de vitesse – Demande au ministère des Transports du Québec (CP220627, art. 4, point 6.1)
24. Services professionnels intégrés en architecture et en ingénierie – Mise à niveau et agrandissement du Centre communautaire Assomption – 2022-092-TP – Octroi de contrat
25. Remplacement d'une section de conduite d'aqueduc sur l'avenue Bourque – 2022-098-TP – Rejet de soumission

Urbanisme et environnement

26. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP220627, art. 6, points 3.1, 3.2, 3.3, 4.1 et 5.1)
27. Dérogation mineure – 15916-15950, avenue Bourdages Sud — Église Pentecôtiste pour le réveil spirituel – Décision (CP220530, art. 7, point 3.1)
28. Comité consultatif de développement durable – Nomination du membre citoyen « jeunesse » (CP220627, art. 9)
29. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un secrétaire – Abrogation de la résolution 21-569



30. Dénomination de voies de circulation – Approbation (CP220627, art. 10, point 4.1)
31. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 3655, rue Picard (lot 6 434 195)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection formée par la rue Picard et l'avenue Beaudry)
32. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les propriétés sises aux 648, avenue de la Concorde Nord et 669-675, avenue Robert (lots 1 439 265 et 1 439 266) – Abrogation des résolutions 21-155, 21-199 et 21-231

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection formée de l'avenue de la Concorde Nord et la rue Calixa-Lavallée)
33. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 6380, boulevard Laframboise (lot 2 256 374)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection formée du boulevard Laframboise et de l'avenue Desmarais)

Réglementation

34. Projet de règlement numéro 349-10 modifiant le Règlement numéro 349 afin de permuter certaines zones prioritaires et de réserve de la façon suivante :
 - De permuter la zone de réserve située dans le district Hertel-Notre-Dame, à l'intersection formée par l'avenue Castelneau et le boulevard Casavant Ouest, en deux zones prioritaires à l'aménagement, visant ainsi à convertir 6,01 hectares actuellement en zone de réserve en deux zones prioritaires;
 - De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Douville, sur l'avenue Roland-Salvail, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 1,876 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
 - De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de l'intersection formée de cette avenue et de la rue Girouard Est, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 0,612 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
 - De permuter la zone prioritaire située dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larrivée Est, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 0,87 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
 - De permuter la zone prioritaire située dans le district La Providence, à proximité de l'intersection formée par les avenues Alexandre-Campbell et Édouard-Morier, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 2,87 hectares actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
 - De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Douville, pour le projet Domaine sur le Vert, avec une partie de la zone de réserve adjacente, afin de libérer entièrement la Phase 4 de la zone de réserve.

(CP211213, art. 13, CP220613, art. 5)

A- Avis de motion



B- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à l'intersection formée par l'avenue Castelnau et le boulevard Casavant Ouest; dans le district Douville, sur l'avenue Roland-Salvail; dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de l'intersection formée de cette avenue et de la rue Girouard Est; dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larrivée Est; dans le district La Providence, à proximité de l'intersection formée par les avenues Alexandre-Campbell et Édouard-Morier; dans le district Douville, pour la Phase 4 du projet Domaine sur le Vert, située à proximité de l'intersection formée par la rue Charles-L'Heureux et l'avenue Jean-Guy-Regnaud)

35. Projet de règlement numéro 350-129 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4191-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation récréative 4191-R-02;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4226-H-01 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation récréative 4227-R-01;
- de remplacer le numéro des zones résidentielles 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06, par les numéros des zones 5243-R-07, 5244-R-01 et 5245-R-06, lesquelles constituent désormais des zones de réserves;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2160-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 2223-R-02;
- de remplacer les grilles de spécifications des zones 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06 par les grilles des zones 5243-R-07 (ZR), 5244-R-01 (ZR) et 5245-R-06 (ZR);
- d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour la zone 4191-R-02 (ZR);

(CP211213, art. 13, CP220613, art. 5)

A- Avis de motion

B- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection des Grandes-Orgues et du boulevard Casavant Est; dans le district Bois-Joli, au rond-point de la rue Larivée Est, dans le district La Providence, à proximité de l'intersection de l'avenue Alexandre Campbell et l'avenue Édouard-Morier; dans le district Douville, à proximité de l'intersection du boulevard Casavant Ouest et l'avenue Dieppe)

36. Adoption du Règlement numéro 350-121-2 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin de retirer, pour la zone d'utilisation mixte 8055-M-09, les groupes d'usages suivants : « Résidence IV (2 logements isolés) », « Résidence VII (3 logements isolés) », « Résidence X (4 logements isolés) », « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) », « Résidence XVI (Plus de 8 logements variés) », « Résidence XVIII (À caractère communautaire 7 à 16 chambres) », « Résidence XIX (À caractère communautaire 17 à 24 chambres) », « Résidence XX (À caractère communautaire de plus de 24 chambres) », « Résidence XXII (Résidence mixte) »;

(Le territoire visé est situé dans le district Douville, sur le boulevard Laurier Ouest, entre l'avenue de l'Aéroport et le boulevard Casavant Ouest)



37. Adoption du Règlement numéro 350-121-3 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin de retirer, pour la zone d'utilisation mixte 8056-M-09, les groupes d'usages suivants : « Résidence IV (2 logements isolés) »; « Résidence VII (3 logements isolés) »; « Résidence X (4 logements isolés) »; « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) »; « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) »; « Résidence XVI (Plus de 8 logements variés) »; « Résidence XVIII (À caractère communautaire 7 à 16 chambres) », « Résidence XIX (À caractère communautaire 17 à 24 chambres) », « Résidence XX (À caractère communautaire de plus de 24 chambres) », « Résidence XXII (Résidence mixte) »;
- (Le territoire visé est situé dans le district Douville, sur le boulevard Laurier Ouest, entre l'avenue de l'Aéroport et le boulevard Casavant Ouest)
38. Adoption du Règlement numéro 350-128 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin de soustraire la zone d'utilisation agricole 11020-A-23 aux dispositions relatives à l'agrandissement ou à l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire et protégé par droits acquis
- (Le territoire visé est situé dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection formée par le boulevard Laurier Est et le 4^e Rang)
39. Adoption du Règlement numéro 1600-251 modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues du Caddy, Desaulniers, de Dieppe, Roland-Salvail, Saint-Augustin et Vanier ainsi qu'aux rues Bernard, Larivée Ouest et Notre-Dame

Services juridiques

40. Cession des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire (rang des Petits-Étang) par la Ville de Saint-Hyacinthe en faveur de la Municipalité de La Présentation et cession du lot 2 256 345 en faveur de la Ville — Autorisation de signature
41. Société d'habitation du Québec et Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale – Renouvellement de la convention d'exploitation – Terrasse du Patro – Autorisation de signature

Documents déposés

42. A) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de permis de l'Association de hockey mineur de St-Hyacinthe inc. pour le Stade Louis-Philippe-Gaucher situé au 900, rue Turcot.
43. Levée de la séance